

Cher collègue,

Afin de vous garantir la réouverture de vos droits dès le 1^{er} janvier 2012, le CE Lignes vous propose de procéder, si vous le souhaitez, au renouvellement de votre inscription. Nous vous proposons de vous réinscrire via le site Internet du CE à l'adresse **www.celignes.com** en suivant les indications données.

Cette procédure se réalise en quelques clics.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il vous appartiendra de vérifier l'exactitude des informations figurant sur le site au moment de votre réinscription.

Les contacts téléphoniques et les adresses électroniques sont indispensables afin d'activer certains services demandant une confirmation par e-mail.

La campagne de réinscription se déroulera du 15 novembre au 15 décembre 2011. Après cette période, il ne sera pas possible de garantir de validation de réinscription pour 2012 (un dossier complet devant alors être reconstitué, dans ce cas la réouverture des droits ne pourra prendre effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2013).

Pour l'année 2012, les offres proposées par le CE Lignes à l'ensemble des personnels retraités inscrits dans ses fichiers sont les suivantes :

- **Accès à l'ensemble des prestations proposées sur le site colos.celignes.com** pour les prestations destinées aux enfants des agents, dans les mêmes limites et selon les mêmes règles de subventions que pour le personnel actif.
- **Envoi aux enfants de bons de rentrée scolaire et de cadeaux de Noël** selon les mêmes principes d'attribution que pour le personnel actif.
- **Invitation aux manifestations** proposées par le CE Lignes (arbre de Noël, etc.).



Comment renouveler votre inscription en ligne ?

- 1 Rendez-vous sur www.celignes.com
- 2 Consultez l'onglet « votre CE » dans lequel vous trouverez la rubrique « Retraités ».
- 3 Dans le formulaire proposé, vous devrez vérifier vos coordonnées et, le cas échéant, y apporter les modifications d'adresse, de téléphone ou d'adresse e-mail.

Contact : webmaster@celignes.com





- **Invitation aux voyages découverte** organisés et subventionnés chaque année par la commission Œuvres sociales.
- **Accès à l'emprunt des supports disponibles dans les médiathèques** de CDG et de Paray (DVD, livres, CD, etc.).
- **Accès à l'ensemble de la billetterie en ligne** (non subventionnée).
- **Bénéfice de l'offre DVDFly proposée en médiathèques** permettant via Internet, grâce à un abonnement illimité, la location de DVD (expédiés à domicile) au prix de 100 €.
- **Accès aux sites de vacances du CE Lignes :**
 - **voyages.celignes.com** offrant l'accès aux tarifs négociés auprès de Carlson Wagonlit ;
 - **familles.celignes.com** offrant une sélection de sites de vacances de sports d'hiver et de stations balnéaires en France métropolitaine à des tarifs négociés et subventionnés.

N'ayant plus aucun accord avec le CCE, le CE Lignes n'a pas connaissance des offres ni des conditions tarifaires que le CCE pourrait être amené à proposer.

Le CE Lignes ne pourra apporter aucune information sur le sujet du CCE.

En espérant vous compter à nouveau parmi les agents du CE Lignes l'année prochaine, soyez assuré que toute l'équipe du CE Lignes est très attachée à développer l'ensemble de ses services pour tous ses personnels, sans aucune distinction.

Christophe Dropsy | Secrétaire du CE Lignes